

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1-15-1900 promulguant le décret du 26 Juillet 1900.

n° 1-15-1900

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

19 septembre 1900

Numéro JO

n° 15 du 01/10/1900

Date du numéro

1 octobre 1900

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et dépendances, Vu les décrets des 20 Août 1898 et 7 Mars 1899

**Vu** la proposition du Secrétaire Général ;

### TEXTE INTÉGRAL

Article Premier. — Est promulguée dans le Protectorat de la Côte Française des Somalis et dépendances, le décret du 26 Juillet 1900, prohibant Jusqu'à nouvel ordre, la sortie de France, d Algérie, des Colonies françaises et pays de protectorat, de tou tes les armes de guerre, pièces d'armes de guerre finies et munitions de guerre à destination directe de la Chine et des pays limitrophes.

#### Art. 2

— Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré, communiqué partout oii besoin sera, et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

**G. ANGOULVANT** Par le Gouverneur, **Le. Secrétaire Général** p. **I. Signé : CHAULAT.**